



European Toner & Inkjet
Remanufacturers Association a.i.s.b.l.

Guide «Clones»

Pourquoi le commerce de cartouches compatibles non-respectueuses des brevets est illégal et destructeur de notre modèle social.

EDITION 2015

Grieglaan 7, 4837 CB Breda
The Netherlands
Tel: + 31 6 414 614 63
Fax: + 31 76 564 04 51
info@etira.org

ETIRA member-companies are toner & inkjet cartridge remanufacturers and their suppliers, jointly producing a top quality product which is competitively priced and, thanks to the re use of basic materials, is 100% environment friendly.

More info on www.etira.org



European Toner & Inkjet
Remanufacturers Association a.i.s.b.l.

Guide «Clones»

Pourquoi le commerce de cartouches compatibles non-respectueuses des brevets est illégal et destructeur de notre modèle social.

TABLE DES MATIERES

- 1 Introduction
- 2 Définitions
- 3 Pourquoi ne devez-vous pas commercialiser des cartouches compatibles non-respectueuses des brevets ?
- 4 Eléments à prendre en compte pour les collecteurs de cartouches vides
- 5 Eléments à prendre en compte pour les organismes publics concernant leurs appels d'offre de cartouches

1 Introduction

Sur le marché européen actuel, il existe principalement 4 sortes de cartouches pour imprimante, que l'on peut classer de manière suivante :

- A **CARTOUCHE OEM:** cartouche neuve fabriquée par le fabricant d'imprimante d'origine (OEM en anglais) et vendue sous ce nom commercial.
- B **CARTOUCHE REMANUFACTUREE:** cartouche OEM usagée ayant été rénovée et prête à l'emploi pour une nouvelle utilisation avec un niveau de qualité identique à la cartouche OEM. Certains composants sont remplacés par des éléments neufs, puis la cartouche est rechargée en encre pour les cartouches jet d'encre ou en poudre toner pour les cartouches laser.
- C **CARTOUCHE NEWBUILT NON-OEM:** cartouche neuve, NON fabriquée par le fabricant d'imprimante d'origine, mais par une partie tierce et vendue sous un nom commercial tiers
- D **CARTOUCHE CONTREFAITE:** cartouche neuve, NON fabriquée par le fabricant d'imprimante d'origine mais par une partie tierce et vendue illégalement sous le nom commercial OEM

Dernièrement, nous avons pu constater en Europe une prolifération importante de cartouches frauduleuses de type C ou D: cartouches compatibles neuves non OEM contrefaites ou « clones ».

La plupart de ces produits sont fabriqués en Chine et en Asie du Sud Est et sont vendus à très bas prix. Ils sont très semblables, voire identiques en apparence, aux cartouches fabriquées par le fabricant d'origine (ci-après dénommé OEM), ce sont de simples copies frauduleuses vendues illégalement pour la plupart, induisant en erreur le consommateur final.

De nombreux brevets sont déposés en Europe par les OEM sur leurs cartouches et la majeure partie de ces cartouches compatibles neuves mises sur le marché Européen ne respecte, ni les brevets déposés par les OEM, ni les droits de leurs marques. Il arrive aussi que ces cartouches sont parfois vendues de manière totalement illégale comme étant des cartouches remanufacturées !!

Afin d'éviter qu'une société ne vend des cartouches frauduleuses, il est vital de comprendre parfaitement quels produits peuvent ou ne peuvent pas être produits et/ou commercialisés.

A la page 4 de ce Guide, vous trouverez les points clés à considérer concernant les cartouches compatibles neuves.

2 Définitions:

Le Tableau ci-dessous spécifie les aspects clés des types de cartouches **B**, **C** et **D** susmentionnés.

Le Tableau 1 met en évidence les propriétés de chaque type de cartouche en détails. Le Tableau 2 vous apporte une approche juridique de chacune de ces cartouches.

	Catégorie	Définition simplifiée	Explication
1	Contrefaçon = 100% clone	Imitation flagrante = faux	Aspect et ressemblance à 100% avec le produit OEM – y compris le produit et l'emballage utilisation illégale de la marque OEM : Violation de la marque et du brevet sur le design
2	Clone	Faux potentiel	Aspect similaire au produit OEM créant la confusion, mais pas de marque OEM , technologie OEM brevetée remplacée par des modifications de technologie inférieure
		Faux imparfait (fonctionnalité dégradée)	Résemble à l'OEM à première vue (utilisation de la marque OEM), mais dans les détails, la technologie sophistiquée brevetée OEM est remplacée par des modifications de technologie inférieure (pas de violation de brevet)
		Faux sans marque	Pas de marque OEM , mais Violation des brevets OEM et du design exemple: couleur & design identiques, mais pas de marque OEM apparente
3	Compatible frauduleux	Copie fonctionnelle	Aspect différent, mais violation de brevets OEM
4	Compatible autorisé	Fonctionnalités respectant la propriété intellectuelle de l'OEM (brevets et marque)	Aspect différent, pas de marque OEM utilisée, les brevets des OEM sont tous respectés
5	Vrai remanufacturé	Réparation légale	Cartouches vides et composants d'origine OEM brevetés et usagés, marque OEM masquée, ajout possible de composants neufs respectueux des brevets
6	Faux remanufacturé	Production réalisée avec des cartouches vides neuves	Utilisation de cartouches vides neuves, au lieu de cartouches d'origines OEM brevetées usagées , exemple: copie à l'identique de l'OEM, mais vendue comme „remanufacturée“
7	Remanufacturé frauduleux	Utilisation de composants non respectueux des brevets OEM	Utilisation de cartouches vides OEM légales, mais ajout de pièces qui violent les brevets (exemple: engrenage OPC Canon)

Tableau 1

	Catégorie	Définition simplifiée	Droits de propriété intellectuelle			Concurrence déloyale	Risques légaux	
			brevet	marque*	design*		civil	pénal
1	Contrefaçon = 100% clone	Imitation flagrante = faux						
2	Clone	Faux potentiel						
		Faux imparfait (fonctionnalité dégradée)						
		Faux sans marque						
3	Compatible frauduleux	Copie fonctionnelle						
4	Compatible autorisé	Fonctionnalités respectant la propriété intellectuelle de l'OEM (brevets et marque)						
5	Vrai remanufacturé	Réparation légale						
6	Faux remanufacturé	Production réalisée avec des cartouches vides neuves						
7	Remanufacturé frauduleux	Utilisation de composants non respectueux des brevets OEM						

Tableau 2

* = utilisation frauduleuse * = également à l'emballage

= OK = Illegal = Decision au cas par cas

Que signifie le terme "compatible" ?

Ce terme est utilisé dans différents sens, parfois ambigus, ce qui crée des confusions. Il n'existe pas, à ce jour, de définition universelle ou légale de ce terme.

Les organismes ISO et DIN, dans le cadre de leurs travaux de standardisation, travaillent à apporter une définition précise à ce terme.

Il est cependant important, lorsque vous commandez des cartouches à votre fournisseur, que vous précisiez bien quel type de cartouches vous exigez. De son côté, votre fournisseur vous doit la vérité et la clarté sur ce qu'il vous fournit.

Actions fondamentales dans le cadre du commerce de cartouches compatibles neuves:

Quels produits sont légaux, et lesquels ne le sont pas ?

Les deux Tableaux ci-dessus montrent clairement que les **contrefaçons** (ref. 1) et les cartouches dites « **clones** », compatibles neuves frauduleuses et cartouches remanufacturées réalisées à partir de cartouches vides issues de clones et/ou utilisant des composants non respectueux des brevets des OEMs (ref. 2, 3, 6, 7) sont illégales.

Seuls les catégories définies comme "Compatibles neuves respectueuses des brevets et design des OEM" et comme "cartouches remanufacturées de manière légale" (ref. 4, 5) peuvent être commercialisées légalement.

Les sociétés doivent donc s'assurer que tous leurs produits pourront être commercialisés de manière légale. Pour cela, elles doivent tester toutes les cartouches et vérifier qu'elles remplissent ces conditions:

CARTOUCHES COMPATIBLES RESPECTUEUSES DES BREVETS:

- aucune confusion possible avec la cartouche OEM du même type
- aucune marque OEM utilisée
- strict respect des brevets OEM
- fonctionnalités OEM préservées

CARTOUCHE REMANUFACTUREES LEGALEMENT:

- cartouche OEM usagée
- utilisation de composants conformes aux brevets/schémas/marques
- marque OEM retirée/masque pour éviter la confusion chez le consommateur
- fonctionnalités OEM préservées

VOULEZ-VOUS VRAIMENT PRENDRE DES RISQUES POUR QUELQUES EURO ? VOULEZ-VOUS VRAIMENT CONTRIBUER A LA DESTRUCTION DE NOTRE MODELE SOCIAL ?

Pensez-y à deux fois: n'achetez pas/ ne vendez pas de cartouches compatibles neuves frauduleuses



**En cas de doute, contactez
ETIRA: info@etira.org**



Pour simplifier nous utiliserons ci-après le terme de « clone » pour désigner tous les produits classifiés ci-dessus comme types 1, 2, 3, 6 et 7.

3 Pourquoi devez-vous éviter de vous lancer dans la vente/l'achat de cartouches frauduleuses:

Les cartouches « clone » peuvent poser quelques problèmes d'ordre juridique et sociale, tels que:

1 Faux étiquetage

Certains « clones » sont proposés à la vente comme étant "remanufacturés" mais en réalité ces « clones » sont entièrement neufs ! Les indications mensongères apposées sur les packagings de ces produits peuvent tromper le client: le client pense qu'il achète des produits respectueux de l'environnement mais cela n'est absolument pas le cas !!

De fausses étiquettes et de faux marquages sont un délit pénal dans les pays européens.

N'importe quelle entité à l'origine de ce type de commercialisation est juridiquement susceptible de se faire poursuivre, et risque des peines d'emprisonnement et des amendes !!! En Octobre 2012, un tribunal de Hagen (Allemagne), a jugé que un distributeur des clones doit préciser explicitement que ces produits ne sont pas des cartouches OEM remanufacturées !

COMMENT SAVOIR SI UNE CARTOUCHE EST FRAUDULEUSE OU NON ?

• Le prix:

Le faible écart entre le prix marché d'une cartouche vide OEM et le prix de vente du produit fini de cette cartouche vendue comme remanufacturée doit vous interpeler. Si l'écart est très faible, il est probable qu'il s'agisse d'un « clone »

• Temps de mise sur le marché:

Dans les 12-15 mois après que l'imprimante a été proposée sur le marché, les cartouches OEM sont généralement indisponibles car elles ne sont pas encore utilisées et les composants pour les remanufacturer ne sont pas encore commercialisés. Alors, si vous constatez de gros volumes de cartouches OEM "remanufacturées" mis en vente dans les 12-15 mois après le lancement de l'imprimante, cela indique qu'il peut s'agir de « clones ».

2 Infraction des brevets déposés par le Fabricant d'Origine d'Imprimante (OEM)

La plupart des « clones » violent le design et les propriétés des cartouches brevetées d'origine (OEM). C'est pourquoi leur vente et/ou l'achat est illégal.

Le remanufacturing d'une cartouche usagée est légalement considérée comme une "réparation", mais simplement copier le modèle d'une cartouche pour en créer une autre identique sans respects pour les brevets, est totalement interdit.

Si un remanufactureur devait remanufacturer ces « clones », il violerait lui aussi les brevets OEM et serait susceptible de poursuites. Si le fabricant d'origine (OEM) est informé de cette fraude, il peut entamer les poursuites judiciaires nécessaires afin d'obtenir une compensation financière pour les préjudices subis par les différentes entités

impliquées dans la commercialisation (importateur, distributeur revendeur, etc) de ces cartouches. Merci de vous reporter aux cas récents de fraudes OEM en Europe.

3 Les « clones » n'offrent aucune garantie commerciale

La vente de « clones » par un revendeur ou un distributeur ne garantit pas une activité sur le long terme, le seul critère pris en considération étant le prix, au détriment du service et de la qualité, et il y a un risque très important de perdre rapidement ces clients.

Il est de plus impossible de pratiquer des tarifs préférentiels! Les cartouches frauduleuses sont déjà vendues à des prix tellement bas qu'il est impossible pour les remanufactureurs de proposer des opérations coup de poing auprès de vos clients pour concurrencer les prix des « clones ».

4 Les « clones » sont mauvais pour l'environnement: mettre sur le marché de tels produits contribue à détruire notre modèle social et à contrecarrer les efforts de développement durable

Les fabricants d'origine et les remanufactureurs ont établi des systèmes performants de collecte et de traitement pour les cartouches usagées (cartouches vides). La plupart de ces cartouches seront remanufacturées, recyclées ou mises au rebut de manière écologique.

Les « clones » importés d'Asie du Sud Est doivent être immédiatement incinérés après leur première utilisation et leur traitement ne respecte pas la directive européenne sur la hiérarchie des déchets qui recommande en premier lieu le réemploi des cartouches. Un « clone » ne peut pas être remanufacturé, car cela reviendrait à agir frauduleusement une deuxième fois.

Les « clones » génèrent l'impact le plus mauvais sur l'environnement et la plus haute émission de gaz à effet de serre parmi toutes les cartouches disponibles sur le marché aujourd'hui. Pour information: une cartouche HP 1010, remanufacturée une fois, offre 40% d'empreinte CO₂ de moins qu'une cartouche neuve.

• Epuisement des ressources naturelles

La fabrication d'une cartouche d'encre nécessite près de 1- 2 litres de pétrole. Plus de 65% des cartouches usagées sont simplement jetées après leur première utilisation. Les réemployer permet d'économiser de grandes quantités de ressources naturelles telles que le pétrole, l'aluminium et le papier. Plusieurs labels Européens encadrent la qualité environnementale des produits:

DIN 33870-1, 33870-2, 33871-1, Nordic Ecolabel, Blue Angel , etc.....Tous excluent les produits clones neufs, car ils sont beaucoup moins respectueux de l'environnement que les produits d'origine remanufacturés.

Le REEMPLOI des cartouches usagées est un des meilleurs exemples de politique responsable au plan environnemental et social (RSE).

• Aucune conformité avec les lois sanitaires et sécuritaires en vigueur

Les « clones » sont souvent importés sans aucune considération des normes sécuritaires et sanitaires en Europe. Ces importations peuvent être en contradiction avec la Directive REACH et en conséquence l'impossibilité de fournir des FDS (fiches de données de sécurité) peut entraîner de graves conséquences pour celui qui en est responsable.

5 Les « clones » tuent l'emploi

Beaucoup des « clones » sont fabriqués en Asie du Sud Est (principalement en Chine) par d'immenses sociétés multinationales employant des centaines d'ouvriers très peu payés et qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ni d'aucune protection. Aussi, ces cartouches suppriment des emplois en Europe, mais aussi en Asie, et mettent en danger de nombreux ouvriers. Parce qu'elles n'ont pas de solutions de traitement en fin de vie, parce qu'elles génèrent un surcroit de CO₂, parce qu'elles gaspillent nos ressources naturelles et détruisent des emplois locaux, parce qu'elles ne tiennent pas compte de la santé et de la sécurité des ouvriers, les cartouches clones sont à l'opposé des valeurs de nos sociétés, et sont destructrices de notre modèle social.

6 Les « clones » sont de mauvaise qualité

Les « clones », fabriqués en Asie, ne prennent qu'un critère en compte: être économique.

Les producteurs de ces cartouches sont en concurrence constante et les coûts sont réduits au maximum. Cette course à l'économie se fait au détriment de la qualité du produit: les performances de ces cartouches sont déplorables !! (mauvaise qualité d'impression, faible autonomie, blocage et détérioration des têtes d'impression...). Les pièces détachées sont inexistantes, vous n'avez aucune solution de dépannage...

7 Les « clones » empêchent une concurrence loyale

La vente de clones permet à ceux qui la font de vendre à très bas prix et illégalement des produits de faible qualité, très impactant pour l'environnement.

Les fabricants de produits vertueux sont victimes d'une concurrence déloyale car ils doivent de leur côté supporter les coûts et contraintes liés à la réglementation et aux cartouches vides (respect des brevets, compétition loyale avec les OEMs et respect de leurs marques, collecte des cartouches vides, traitement approprié des cartouches en fin de vie, FDS, Reach, normes et labels, respect de l'environnement, garantie des produits, étiquetage conforme, mise sur le marché plus tardive, ...)

Ne choisissez pas une politique illégale, ne vous désolidarisez pas de notre modèle social. Barrez la route aux cartouches CLONES ILLICITES.

Mythes à propos des avantages légaux des OEM.....

Mythe #1: Si un OEM me poursuit, je ne payerai aucun dommage car c'est le fournisseur qui m'a vendu les cartouches et qui est donc le seul responsable

FAUX !!! Toute personne qui importe, distribue, manipule, possède, etc. des cartouches frauduleuses est responsable devant la cour criminelle. Vous êtes donc tout autant concerné !

Mythe #2: Je ne suis que le revendeur/distributeur, je n'ai enfreint aucun droit, je ne suis donc pas responsable

ENCORE FAUX !!! Seuls les consommateurs privés sont exemptés, mais les sociétés ne le sont en aucun cas: les lois européennes et nationales indiquent que tout opérateur commercial (n'importe quel individu qui importe, distribue, manipule, possède, etc. un produit frauduleux) doit être informé des brevets relatifs au produit commercialisé. Vous êtes donc également responsable!

Mythe #3: Si je me débarrasse des cartouches aujourd'hui, je ne serai pas responsable demain.....

ENCORE FAUX !!! Le risque d'être déferré en justice peut s'étendre longtemps: les cartouches que vous avez vendues dans le passé sont susceptibles d'être analysées et tracées sur de longues années. Les spécialistes du domaine peuvent détecter les produits frauduleux grâce à l'emploi de programmes spécialisés.

Si vous effectuez une vente aujourd'hui votre responsabilité est engagée pendant deux ans et pouvez être envoyé devant la Cour pendant toute cette période !!

Mythe #4: Je n'ai jamais été informé d'aucun cas de jugement de ce type, donc je ne risque rien

ENCORE FAUX! Lhe 9 cas sur 10 ont été jugés et ont donné tort aux revendeur/distributeur mais aucun de ces cas n'a été reporté par la presse. Mefiez-vous donc, car vous risquez gros !

Mythe #5: Mon activité commerciale est répertoriée donc je ne viole aucun brevet.....

ENORE FAUX ! Le fait de vendre des produits frauduleux, même dans un cadre légal, ne vous dédouane pas de vos fautes ni de vos responsabilités. En cas de doute écrivez à info@etira.org.

Mythe #6: Le fabricant de clones a ses propres brevets, me garantissant ainsi que je reste dans la légalité.....

TOUJOURS FAUX ! Certains fabricants de CLONES déposent des brevets qui ne servent qu'à afficher une prétendue légalité, mais sont totalement inopérantes. Aucun brevet de fabricant de CLONE ne peut empêcher une action des OEM pour protéger ses propres brevets

HP sees victories in patent infringement cases in Europe

January 27, 2014

The OEM took action against infringement of its inkjet cartridges in Europe against a number of companies, with victory in one case, settlement agreements in a host of others and the continuation of legal action against another company. HP revealed on 24 January that it had "concluded litigation" against one German company, settled with seven Polish companies, and continued legal action with another Polish business over the sale of patent-infringing inkjet cartridges.

The case in Germany concerned Frankfurt-based BestUse GmbH, whilst six defendants in the Polish cases were ABC Data S.A., Komputronik S.A., Modecom S.A., Praxis S.A., Scot Sp.z.o.o. and Kri Krzysztof Muszalski. Another legal disagreement was also settled with Polish company Action S.A., whilst the OEM continues with another case against Polish company Black Point S.A.

The conclusion of legal action against BestUse GmbH concerned two separate cases, with the first second corresponded to the sale of "newly made inkjet cartridges as "remanufactured". In both cases, the German company "refused to defend itself", and so the court in Dusseldorf "confirmed all the claims raised by HP", with the German company ordered to pay HP's legal costs and provide information "regarding its suppliers".

The first six of the Polish companies that settled with HP did so "as part of a wider patent enforcement programme in Poland", and related to the sale of infringing inkjet print cartridges in the country. ABC Data resells Modecom inkjets, whilst Komputronik owns the Accura brand, and in turn Modecom is the "owner" of the Modecom brand, whilst Praxis owns the ePrimo brand, Scot Sp.z.o.o.



(Source: The Recycler magazine, janvier 2014)

The Recycler magazine, janvier 2014

Remanexpo@Paperworld: German customs officers raid many booths of SE Asian exporters re.illegal cartridges

Many Asian companies exhibiting illegal non-OEM cartridges were raided by German customs services at the 25-28 January 2014 remanexpo@paperworld international office supplies' trade show in Frankfurt, Germany. A special squad of 10 to 12 German customs officials walked the show floor all day Saturday and most of Monday morning.

www.etira.org, février 2014

Donnerstag 23.01.2014 09:40:43

SAMSUNG GEWINNT KLAEGE GEGEN NIEDERLAENDER KLONHANDLER



Samsung will der Klonflut aus Fernost einen juristischen Riegel vorschieben (© Fotolia/Julien Tromeur).

Die Koreaner machen Ernst gegen Händler, die patentverletzende Tonerklonen vertreiben: Nach der Klage gegen sieben deutsche Händler im November hat Samsung zeitgleich auch in den Niederlanden die große juristische Keule ausgepackt und vier Händler wegen des Vertriebs patentverletzender Tonernachbauten verklagt (Quelle: Computable). Die vier betroffenen Händler sind Yorcom Computers, Print About, Digital Revolution und Maxperian. Gegen drei dieser Händler hat sich Samsung Niederlande bereits vor Gericht durchgesetzt: Das zuständige Gericht in The Hague hat den Koreanern Recht gegeben und den drei Handelshäusern verboten, die entsprechenden Tonernachbauten weiter zu verkaufen. Welche drei Händler von den vier ursprünglich Verklagten verurteilt wurden, ist nicht bekannt gegeben worden.

Damit wird die Luft für Händler und Importeure von Tonerklonen aus Fernost zunehmend dünner. Wie groß das Ausmaß der asiatischer Klonen in Europa ist, zeigt eine Studie von IDC, die die Marktanteile der NBC-Kartuschen (Newbuilt Compatibles) im Emea-Raum genauer unter die Lupe genommen hat. Mehr dazu finden Sie unter <http://tinyurl.com/oghqoej>

DI - Digital Magazine, janvier 2014



SYNDICAT DE L'INDUSTRIE
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

POSITION OFFICIELLE

SYSTEMES
D'IMPRESSION ET
« CLONAGE » DE
CONSOMMABLES



<http://www.sfib.org/wp-content/uploads/2013/02/SFIB-Position-sur-les-clones-février-2013.pdf>

[Home](http://www.etira.org) [Latest News](#) [Newsletter Archive](#) [Events](#) [It's your Choice](#) [Subscribe](#) [The Recycler App](#) [Vantage](#)

Canon starts IP case against Aster in the Netherlands

April 28, 2014



The OEM has filed a patent infringement suit against the company concerning toner cartridges.



[Subscribe to this feed:](#)

The Recycler magazine, avril 2014

More articles:

http://www.di-branche.de/digital-imaging/suche/default.asp?alle_item=31624&i_item=31624&alle_step=15&alle_start=1

4 Argumentaire pour les collecteurs de cartouches vides

En tant qu'acheteur ou vendeur de cartouches vides, vous pouvez vous aussi combattre le fléau des clones sur le marché. Voici comment:

1 Acheter/vendre des cartouches clones vides est un acte similaire à un suicide !

Si vous faites du commerce de cartouches « clones » vides, votre activité va bientôt être en difficulté. Pourquoi ? Parce que, dans la plupart des cas, produire des clones neufs revient moins cher que de remanufacturer des clones usagées.

Alors, en plus de vous trouver dans une situation illégale, vos « clones » vides ne trouveront pas d'acheteurs.

2 Veillez à ce que vos programmes ne tolèrent pas ce type de cartouches

Etant donné qu'il peut être difficile pour vos fournisseurs de discerner la différence entre les cartouches non-OEM frauduleuses et les cartouches OEM destinées à être remanufacturées, des explications complémentaires peuvent s'imposer. Mais si vous savez où et comment votre fournisseur a acheté

ses cartouches produit fini, vous pouvez prendre des renseignements auprès de lui et lui indiquer fermement que vous ne pouvez accepter que des cartouches OEM vides virgin ou déjà remanufacturée.

3 Ne payez que pour des produits OEM vides, et jamais pour les Clones

Si vous payez les fournisseurs des cartouches vides, assurez-vous que vous déduisez le volume qui concerne les « clones », et expliquez la raison au fournisseur.

5 Argumentaire à destination des organismes publics lors des appels d'offres pour l'achat de cartouches

Les organismes publics achètent souvent des articles de bureau via de grands appels d'offres publics auxquels chaque partie intéressée peut répondre.

Parfois ces offres incluent la possibilité de livrer des «clones». Comme mentionné ci-dessus, ces produits violent un ou plusieurs brevets légitimes du fabricant d'imprimante OEM. Et qui plus est, ces cartouches polluent l'environnement en Europe : parce qu'elles ne peuvent pas être légalement remanufacturées et qu'il n'y a pas une autre solution en fin de vie, elles finissent en décharge ou dans les incinérateurs ménagers. En autorisant ces cartouches à participer à ces offres publiques, un organisme public **intentionnellement et volontairement facilite le commerce illégal de produits frauduleux et polluants** en Europe. Cela va à l'encontre de tout effort pour arriver à des appels d'offres publics plus durables et respectueux de l'environnement. Vu sous l'angle de relations publiques, c'est un acte qu'un organisme public ne peut pas faire, étant donné son rôle d'exemple pour les commerçants et les consommateurs.

Début 2014, l'Union Européenne a formulé un certain nombre de recommandations destinées aux organismes publics souhaitant acheter des équipements d'impression.

Ces recommandations sont accessibles dans toutes les langues de l'Union via le lien suivant:

<http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/criteria/imaging/FR.pdf>

Il y est explicitement recommandé de promouvoir le nouvel Ecolabel de l'union, accessible par le lien suivant:

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013D0806&from=EN>

Ce label Européen n'est octroyé qu'aux imprimantes respectant un certain nombre de critères environnementaux, notamment: conception permettant l'utilisation de cartouches remanufacturées, et mise en oeuvre d'un programme de collecte des cartouches usagées afin de les diriger vers le réemploi, ou à défaut, la revalorisation matière. Le réemploi est explicitement mentionné comme la solution prioritaire.

Les organismes publics devraient donc insister en priorité sur le réemploi, et le respect des critères de cet Ecolabel

C'est pourquoi les organismes publics doivent exclure explicitement les « clones » des appels d'offres. Lorsqu'aucune solution de fin de vie ne peut être assurée, les organismes publics ont le devoir de refuser la participation du fournisseur à cet appel d'offre.



Grieglaan 7 • 4837 CB Breda • The Netherlands
Tel: + 31 6 414 614 63 • Fax: + 31 76 564 04 51 • info@etira.org

ETIRA member- companies are toner & inkjet cartridge remanufacturers and their suppliers, jointly producing a top quality product which is competitively priced and, thanks to the re use of basic materials, is 100% environment friendly.

More info on www.etira.org